



JOURNÉE D'ACTUALITÉ

THEME : PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

PUBLIC : Tout agent impliqué dans le domaine de :

- ✓ la prévention et gestion des déchets,
- ✓ la transition écologique, énergétique,
- ✓ bâtiments patrimoniaux,
- ✓ la gouvernance et la commande publique

Gestion et Prévention des déchets des producteurs : Enjeux et solutions

Jeudi 19 septembre 2024

à Marseille

code 20 E1BGP 002

PROGRAMME



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} juillet 2022, plusieurs obligations s'imposent aux entreprises et aux collectivités avec le décret 2021-1199. Le Code de l'environnement a évolué en donnant la priorité à la prévention dans la gestion des déchets, visant à interdire tout déchet valorisable en centres de stockage. Il s'agit d'amener les producteurs de déchets, y compris les Collectivités territoriales, notamment via leurs opérations de travaux, à respecter l'obligation de tri à la source pour extraire toutes les matières valorisables de leurs déchets résiduels.

Le sujet des déchets est extrêmement vaste, en ce qu'il est à la croisée des chemins des enjeux environnementaux, économiques et sociaux et qu'il touche aussi à la question de l'attractivité pour les territoires. En premier lieu, traiter de façon satisfaisante les déchets est une nécessité environnementale et une obligation légale pour l'« émetteur ». Ceci étant, aborder le sujet sous un angle « économique » amène à considérer une approche « systémique » de l'économie, dont la finalité est à la fois de limiter la consommation de ressources naturelles, mais aussi de traiter au mieux les déchets et enfin de valoriser au maximum toutes les ressources dont nous disposons. Par conséquent, les déchets sont à la fois une contrainte et une opportunité.

On se retrouve ainsi face aux notions d'écoconception, de réemploi, de limitation du gaspillage, mais aussi plus en aval, face à la récupération et la valorisation des ressources, qu'elles soient énergétique ou qu'elles soient liées à de la matière. Dès lors, la question des déchets s'inscrit dans le sujet encore plus large de l'économie circulaire avec pour ambition la gestion durable des ressources : sortir du modèle linéaire « extraire, fabriquer, consommer et jeter » pour tendre vers une consommation responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires, ce qu'une activité émet ou rejette constituant la ressource d'une autre. L'objectif est ainsi de développer le réemploi, le recyclage et la valorisation (RRV) de ce qui est aujourd'hui considéré comme des déchets.

La filière du recyclage et de la valorisation des déchets est l'un des principaux piliers de l'économie circulaire : passer d'un modèle linéaire au profit d'un modèle plus sobre et plus efficace dans l'utilisation des ressources. Celle-ci a pour ambition de réussir le pari de renforcer l'indépendance nationale quant à l'approvisionnement et à la volatilité des matières premières vierges. En effet, l'incorporation de matières premières recyclées (MPR) et l'écoconception permettent d'utiliser moins de matières premières vierges. L'un des enjeux concernant ces MPR reste leur prix, qui doit être compétitif par rapport au coût des matières premières vierges.

PROGRAMME

HORAIRES : 9H – 16H30

Matin

8H30 – 9H : Accueil café

9H – 9H10 : Ouverture par CNFPT / AITF Provence

Laurent BREISSAND, Directeur Commerce Collectivités, Veolia Recyclage et Valorisation des déchets région Sud-PACA

9H10 – 10H : « Les enjeux du recyclage »

Cédric BATAILLE, VEOLIA, Directeur de la valorisation

Questions – réponses

10H – 10H45 : « Le tri à la source des biodéchets »

Gilles GONTERO, VEOLIA, Directeur de pole compost - biodéchets

Questions – réponses

10H45 – 11H : Pause

11H – 12H : La REP PCMB – [Responsabilité élargie du producteur de produits et matériaux du secteur du bâtiment]

Nicolas RICCI, VEOLIA, Référent REP

Questions – réponses

12H – 13H30 : Pause déjeuner

Après-midi

- Visite plateforme de tri des déchets professionnels de la Millière (Minibus)

✓ **Groupe 1 : 13H30 – 15H**

✓ **Groupe 2 : 15H15 – 16H30**

- Table ronde « **Prévention, quelles solutions ?** »

✓ **Groupe 1 : 13H30 – 15H**

✓ **Groupe 2 : 15H15 – 16H30**

Participants : Gaël VIRLOUVET, cabinet TEHOP, spécialiste accompagnement collectivités sur le sujet de la prévention,

Christophe DELPUECH, DG de la « Courtoise ressourcerie » implantée sur le territoire du SIVED NG (Saint Maximin et Brignoles) sur le réemploi,

Un(e) représentante de la Communauté de Communes du Grand Briançonnais,

Franck PILARD, directeur commercial collectivités Veolia RVD : les solutions Veolia en matière de Prévention

Animation : Christophe GHIBAUDO, Directeur de la communication

LIEU D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS (à partir de 8H30)

Site de la Valbarelle

189 / 191 boulevard de la Valbarelle

13011 Marseille

Ligne de bus 15 et 18 / Arrêt Valbarelle Lanfranchi

LIEU DE VISITE

Plateforme de tri des déchets professionnels

17 boulevard de la Millière

13011 MARSEILLE

INSCRIPTIONS

- Inscription auprès de votre service formation ou, si votre collectivité a fait ce choix, pré-inscription en ligne sur le site : <https://inscription.cnfpt.fr>
- En utilisant le code : **20 E1BGP 002**
- Date limite d'inscription : le **17/09/2024**

S'agissant d'une journée d'actualité, les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le CNFPT. Seul le repas du midi sera remboursé pour les agents qui auront émarginé le matin et l'après-midi.

CONTACT INSCRIPTION : heimiri.tinirau@cnfpt.fr

CONTACT FORMATION : florence.bourcet@cnfpt.fr

EN PARTENARIAT AVEC

